



Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1

Informations sur le produit

Nom du produit : Diaseal M® Lost Circulation Material
 Matériel : 1016804, 1017933

No.-CENúmero d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Calcium Hydroxide	1305-62-0 215-137-3	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119862018-38-0001

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses Supported : Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
 Drilling Specialties Company LLC
 10001 Six Pines Drive
 The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
 Airport Plaza (Stockholm Building)
 Leonardo Da Vincilaan 19
 1831 Diegem
 Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530
 Responsible Party: Product Safety Group

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Email:sds@cpchem.com

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Italie : CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326 ; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondation Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444 ; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
 Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318:

Provoque de graves lésions des yeux.

Cancérogénicité, Catégorie 1A

H350i:

Peut provoquer le cancer par inhalation.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Mentions de danger	: H315 H318 H350i	Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer le cancer par inhalation.
Conseils de prudence	: Prévention: P201 P264 P280 Intervention: P305 + P351 + P338 + P310 P308 + P313 Elimination: P501	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 1305-62-0 dihydroxyde de calcium
- 14808-60-7 quartz (SiO₂)

2.3**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Propriétés perturbant le système endocrinien	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes	: LCM Lost Circulation Material
Formule moléculaire	: Mixture

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Diatomaceous Earth	61790-53-2		70 - 90	
Cellulose	9004-34-6 232-674-9		9 - 12	
Calcium Hydroxide	1305-62-0 215-137-3	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	9,5 - 10,5	
Crystalline Silica	14808-60-7 238-878-4	Carc. 1A; H350 STOT RE 1; H372	0,6 - 0,8	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Non applicable

5.1**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Protection contre les incendies et les explosions : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

l'élimination.

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1****Paramètres de contrôle
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****SK**

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
Diatomaceous Earth	SK OEL	NPEL priemerný	10 mg/m ³	20, Tabuľka č. 3, 18, Pre celkovú koncentráciu
	SK OEL	NPEL priemerný	2 mg/m ³	19, Tabuľka č. 3, 18, respirabilná frakcia
	SK OEL	NPEL priemerný	10 mg/m ³	20, Tabuľka č. 3, 18, Pevný aerosol, pre celkovú koncentráciu
	SK OEL	NPEL priemerný	10:Fr mg/m ³	Pevný aerosol, respirabilná frakcia
	SK OEL	NPEL priemerný	2 mg/m ³	Pevný aerosol, respirabilná frakcia
Calcium Hydroxide	SK OEL	NPEL priemerný	10 mg/m ³	Pevný aerosol, pre celkovú koncentráciu
	SK OEL	NPEL krátkodobý	4 mg/m ³	respirabilná frakcia
Crystalline Silica	SK OEL	TSH	0,1 mg/m ³	1A, Merané ako respirabilná frakcia
	SK OEL	NPEL priemerný	0,1 mg/m ³	TSH, 21, 19, Tabuľka č. 3, 23, 18, 22,

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

	SK OEL	NPEL priemerný	0,1 mg/m3	respirabilná frakcia Pevný aerosol, respirabilná frakcia
18	Za fibrogénny sa považuje nerozpustný pevný aerosól vrátane kvapiek aerosólu, ktorý obsahuje viac ako 1 % fibrogénnej zložky a v pokuse na zvierati vykazuje zreteľnú fibrogénnu reakciu pľúcneho tkaniva. Ak je v aerosóle obsiahnutá fibrogénna zložka, musí sa stanoviť vždy jeho respirabilná frakcia a koncentrácia fibrogénnej zložky. Ak aerosól obsahuje menej než 1 % SiO ₂ a neobsahuje azbest, považuje sa za aerosól s prevažne nešpecifickým účinkom.			
19	Respirabilná frakcia je váhový podiel častíc pevného aerosólu ≤ 5 µm odobraného vo vzorke ovzdušia v dýchacej zóne zamestnanca. Spôsob a techniku odberu, stanovenie koncentrácie poľietavého prachu v respirabilnej a inhalovateľnej frakcii v pracovnom ovzduší podľa prijatej Johannesburgskej konvencie upravuje STN EN 481 Ovzdušie na pracovisku. Určenie veľkosti frakcií na meranie častíc rozptýlených vo vzduchu (83 3621) alebo iná obdobná technická špecifikácia s porovnateľnými alebo prísnejšími požiadavkami. Stratégiu merania, výber vhodného postupu a spracovanie výsledkov upravuje STN EN 482+A1 Pracovná expozícia. Všeobecné požiadavky na pracovné charakteristiky postupov merania chemických faktorov (83 3800) a STN EN 689+AC Pracovná expozícia. Meranie inhalačnej expozície chemickým faktorom. Stratégia skúšania zhody s limitnými hodnotami pracovnej expozície (83 3610) alebo iné obdobné technické špecifikácie s porovnateľnými alebo prísnejšími požiadavkami.			
1A	Kategória 1A - Dokázaný karcinogén pre ľudí			
20	NPEL pre pevné aerosóly (prach) sa ustanovuje ako celozmenová priemerná hodnota expozície celkovej (inhalovateľnej) koncentrácie pevného aerosólu (NPELc) alebo jeho respirabilnej frakcie (NPELr). Ako vyhovujúcu možno hodnotiť expozíciu len vtedy, ak sú dodržané obidve hodnoty NPEL pre daný pevný aerosól. Ak ide o zmes, musí byť zároveň dodržaný NPEL pre jednotlivé zložky zmesi.			
21	Fr je obsah fibrogénnej zložky v percentách v respirabilnej frakcii. Fibrogénna zložka - kremeň, kristobalit, tridymit, gama - oxid hlinitý.			
22	Kremeň, kristobalit, tridymit, gama-oxid hlinitý je 100 % fibrogénnej zložky.			
23	Pre pevné aerosóly, ktoré sú zároveň klasifikované ako karcinogény alebo mutagény kategórie 1A a kategórie 1B, sa ustanovujú technické smerné hodnoty (TSH). Definíciu TSH ustanovuje nariadenie vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. Požiadavky na meranie a hodnotenie azbestu ustanovuje nariadenie vlády Slovenskej republiky č. 253/2006 Z. z. o ochrane zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou azbestu pri práci.			
Tabuľka č. 3	pevné aerosóly s prevažne fibrogénnym účinkom			
TSH	Technické Smerné Hodnoty			

SI

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
Diatomaceous Earth	SI OEL	MV	4 mg/m3	Inhalabilna frakcija
Calcium Hydroxide	SI OEL	MV	1 mg/m3	Alveolarna frakcija
	SI OEL	KTV	4 mg/m3	Alveolarna frakcija

SE

Bestandsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
Calcium Hydroxide	SE AFS	NGV	1 mg/m3	inhalabel fraktion
	SE AFS	KGV	4 mg/m3	inhalabel fraktion
Crystalline Silica	SE AFS	NGV	0,1 mg/m3	3, C, M, Respirabelt
	SE AFS	NGV	0,1 mg/m3	C, Respirabel fraktion

3 Med inhalerbar fraktion menas den dammfraction som definieras i svensk standard SS-EN 481, Arbetsplatsluft - Partikelstorleksfraktioner för mätning av luftburna partiklar, Utgåva 1, 1993, punkt 2.3 och som har en provtagningskaraktäristik enligt punkt 5.1. Med respirabel fraktion menas den dammfraction som definieras i svensk standard SS-EN 481, Arbetsplatsluft - Partikelstorleksfraktioner för mätning av luftburna partiklar, Utgåva 1, 1993, punkt 2.11 och som har en provtagningskaraktäristik enligt punkt 5.3. Med totaldamm menas de partiklar (aerosoler) som fastnar på ett filter i den provtagare som beskrivs i Metodserien, Provtagning av totaldamm och respirabelt damm, Metod nr 1010, Arbetarskyddsstyrelsen, numera Arbetsmiljöverket. Filterdiametern är normalt 37 mm, men kan även vara 25 mm. Trots sitt namn provtas inte den totala mängden luftburna partiklar med denna metod.

C Ämnet är cancerframkallande.

M Medicinska kontroller kan krävas för hantering av ämnet. Se vidare föreskrifterna om medicinska kontroller i arbetslivet. För vissa ämnen ska arbetsgivaren erbjuda läkarundersökning och för andra ämnen gäller krav på periodisk läkarundersökning och tjänstbarhetsbedömning. Se föreskrifterna om kemiska arbetsmiljörisker och föreskrifterna om kvarts - stendamm i arbetsmiljön.

RS

Компоненты	Основа	Величина	Параметры контроля	Заметка
Calcium Hydroxide	RS OEL	GVI	5 mg/m3	EU,
Crystalline Silica	RS OEL CM	TWA	0,1 mg/m3	Harmful through inhalation via the lungs

EU Substance mentioned in indicative exposure limit values in Directive 91/322 / EEC

RO

Componente	Sursă	Valoare	Parametri de control	Notă
Calcium Hydroxide	RO OEL	TWA	1 mg/m3	Fracțiune respalabilă
	RO OEL	STEL	4 mg/m3	Fracțiune respalabilă
Cellulose	RO OEL	TWA	10 mg/m3	fracție inhalabilă
Crystalline Silica	RO OEL	TWA	0,1 mg/m3	Fracțiune respalabilă

PT

Componentes	Base	Valor	Parâmetros de controle	Nota
Calcium Hydroxide	PT OEL	VLE-MP	5 mg/m3	
	PT DL 305/2007	oito horas	1 mg/m3	Fração respirável
	PT DL 305/2007	curta duração	4 mg/m3	Fração respirável
Cellulose	PT OEL	VLE-MP	10 mg/m3	
Crystalline Silica	PT OEL	VLE-MP	0,025 mg/m3	A2, Fração respirável

A2 Agente carcinogénico suspeito no Homem.

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

PL

Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące kontroli	Uwaga
Diatomaceous Earth	PL NDS	NDS	10 mg/m ³	1, Główny kurz
	PL NDS	NDS	10 mg/m ³	frakcja wdychana
	PL NDS	NDS	2 mg/m ³	frakcja respirabilna
Calcium Hydroxide	PL NDS	NDS	2 mg/m ³	frakcja wdychana
	PL NDS	NDS	1 mg/m ³	frakcja respirabilna
	PL NDS	NDSch	6 mg/m ³	frakcja wdychana
	PL NDS	NDSch	4 mg/m ³	frakcja respirabilna
Crystalline Silica	PL NDS	NDS	0,1 mg/m ³	frakcja respirabilna

1 Pył całkowity - zbiór wszystkich cząstek otoczonych powietrzem w określonej objętości powietrza.

NO

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Diatomaceous Earth	FOR-2011-12-06-1358	GV	1,5 mg/m ³	respirabelt støv
	FOR-2011-12-06-1358	GV	1,5 mg/m ³	respirabelt støv
Calcium Hydroxide	FOR-2011-12-06-1358	GV	1 mg/m ³	respirabelt støv
	FOR-2011-12-06-1358	S	4 mg/m ³	respirabelt støv
Cellulose	FOR-2011-12-06-1358	GV	5 mg/m ³	totalstøv
Crystalline Silica	FOR-2011-12-06-1358	GV	0,1 mg/m ³	K, respirabelt støv
	FOR-2011-12-06-1358	GV	0,3 mg/m ³	K, totalstøv

K Kjemikalier som skal betraktes som kreftfremkallende.

NL

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Calcium Hydroxide	NL WG	TGG-8 uur	1 mg/m ³	Respirabel
	NL WG	TGG-15 min	4 mg/m ³	Respirabel
Crystalline Silica	NL WG	TGG-8 uur	0,075vezels per cm ³	B1, Respirabel
	NL WG	TGG-8 uur	0,075vezels per cm ³	B1, (respirabel stof)

B1 Kankerverwekkende stoffen, vastgesteld op basis van het drempelwaarde-effect

MT

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Calcium Hydroxide	MT OEL	TWA	1 mg/m ³	Respirable fraction
	MT OEL	STEL	4 ppm,	Respirable fraction

MK

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Diatomaceous Earth	MK OEL	MV	4 mg/m ³	Inhalable fraction - the part of the total suspended material that is inhaled by the employees
Calcium Hydroxide	MK OEL	MV	5 mg/m ³	Inhalable fraction - the part of the total suspended material that is inhaled by the employees
Crystalline Silica	MK OEL	MV	0,15 mg/m ³	Alveolar fraction

LV

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Kontroles parametri	Piezīme
Calcium Hydroxide	LV OEL	AER 8 st	1 mg/m ³	Frakcija, kas var nonākt elpceļos
	LV OEL	AER īslaicīgā	6 mg/m ³	Frakcija, kas var nonākt elpceļos
Cellulose	LV OEL	AER 8 st	2 mg/m ³	
Crystalline Silica	LV OEL	AER 8 st	0,1 mg/m ³	ieelpojamā frakcija

LU

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Calcium Hydroxide	LU OEL	TWA	1 mg/m ³	Fraction alvéolaire
	LU OEL	STEL	4 mg/m ³	Fraction alvéolaire
Crystalline Silica	LU OEL	TWA	0,1 mg/m ³	(poussières respirables)

LT

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
Calcium Hydroxide	LT OEL	IPRD	1 mg/m ³	O, alveolinė frakcija
	LT OEL	TPRD	4 mg/m ³	O, alveolinė frakcija

Numéro de la FDS:100000014321

9/30

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Crystalline Silica	LT OEL	IPRD	0,1 mg/m ³	alveoliné frakcija
--------------------	--------	------	-----------------------	--------------------

O pateikimas per nepažeistą odą

IT

Componenti	Base	Valore	Parametri di controllo	Nota
Calcium Hydroxide	IT VLEP	TWA	1 mg/m ³	Frazione respirabile
	IT VLEP	STEL	4 mg/m ³	Frazione respirabile

IS

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Diatomaceous Earth	IS OEL	TWA	1,5 mg/m ³	Respirable
	IS OEL	TWA	1,5 mg/m ³	(støv som kan innåndes)
Calcium Hydroxide	IS OEL	TWA	1 mg/m ³	Respirable fraction
	IS OEL	STEL	4 mg/m ³	Respirable fraction
Crystalline Silica	IS OEL	TWA	0,3 mg/m ³	Total
	IS OEL	TWA	0,1 mg/m ³	Respirable
	IS OEL	TWA	0,1 mg/m ³	K, (støv som kan innåndes)
	IS OEL	TWA	0,3 mg/m ³	K, Totalt støv

K Carcinogenic substances

IE

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Diatomaceous Earth	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	2,4 mg/m ³	(respirable dust)
	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	6 mg/m ³	inhalable dust
Calcium Hydroxide	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	1 mg/m ³	respirable
	IE OEL	OELV - 15 min (STEL)	4 mg/m ³	respirable
Cellulose	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	10 mg/m ³	total inhalable
	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	4 mg/m ³	respirable
	IE OEL	OELV - 15 min (STEL)	20 mg/m ³	total inhalable
	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	10 mg/m ³	
Crystalline Silica	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	0,1 mg/m ³	respirable
	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	0,1 mg/m ³	(respirable dust)

HU

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
Calcium Hydroxide	HU OEL	AK-érték	1 mg/m ³	EU4, N, respirábilis por
	HU OEL	CK-érték	4 mg/m ³	EU4, N, respirábilis por
Crystalline Silica	HU OEL	AK-érték	0,15 mg/m ³	respirábilis frakció
	HU OEL	AK-érték	0,1 mg/m ³	EU6, respirábilis por

EU4 2017/164 EU irányelvben közölt érték

EU6 2019/130 EU irányelvben közölt érték

N Irritáló anyagok, egyszerű fojtógázok, csekély egészségkárosító hatással bíró anyagok. Korrekció NEM szükséges.

HR

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
Diatomaceous Earth	HR OEL	GVI	4 mg/m ³	ukupna prašina, inhalabilne čestice
	HR OEL	GVI	1,2 mg/m ³	respirabilna prašina
Calcium Hydroxide	HR OEL	GVI	1 mg/m ³	respirabilna prašina
	HR OEL	KGVI	4 mg/m ³	respirabilna prašina
Cellulose	HR OEL	GVI	10 mg/m ³	ukupna prašina, inhalabilne čestice
	HR OEL	GVI	4 mg/m ³	respirabilna prašina
	HR OEL	KGVI	20 mg/m ³	ukupna prašina, inhalabilne čestice
Crystalline Silica	HR OEL	GVI	0,1 mg/m ³	

GR

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Calcium Hydroxide	GR OEL	TWA	1 mg/m ³	Αναπνεύσιμο κλάσμα
	GR OEL	STEL	4 mg/m ³	Αναπνεύσιμο κλάσμα
Crystalline Silica	GR OEL	TWA	0,1 mg/m ³	Αναπνεύσιμο κλάσμα

GB

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Diatomaceous Earth	GB EH40	TWA	1,2 mg/m ³	(respirable dust)
Calcium Hydroxide	GB EH40	TWA	5 mg/m ³	
	GB EH40	TWA	1 mg/m ³	Respirable fraction
	GB EH40	STEL	4 mg/m ³	Respirable fraction
Cellulose	GB EH40	TWA	10 mg/m ³	inhalable dust
	GB EH40	TWA	4 mg/m ³	(respirable dust)
	GB EH40	STEL	20 mg/m ³	inhalable dust
Crystalline Silica	GB EH40	TWA	0,1 mg/m ³	13, 43, 44, 45, 46, 14, Respirable fraction
	GB EH40	TWA	0,1 mg/m ³	Carc, Respirable

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

	fraction
13	For the purposes of these limits, respirable dust and inhalable dust are those fractions of airborne dust which will be collected when sampling is undertaken in accordance with the methods described in MDHS14/4 General methods for sampling and gravimetric analysis or respirable, thoracic and inhalable aerosols.
14	Where no specific short-term exposure limit is listed, a figure three times the long-term exposure limit should be used.
43	The COSHH definition of a substance hazardous to health includes dust of any kind when present at a concentration in air equal to or greater than 10 mg.m-3 8-hour TWA of inhalable dust or 4 mg.m-3 8-hour TWA of respirable dust. This means that any dust will be subject to COSHH if people are exposed to dust above these levels. Some dusts have been assigned specific WELs and exposure to these must comply with the appropriate limits.
44	Most industrial dusts contain particles of a wide range of sizes. The behaviour, deposition and fate of any particular particle after entry into the human respiratory system, and the body response that it elicits, depend on the nature and size of the particle. HSE distinguishes two size fractions for limit-setting purposes termed 'inhalable' and 'respirable'.
45	Inhalable dust approximates to the fraction of airborne material that enters the nose and mouth during breathing and is therefore available for deposition in the respiratory tract. Respirable dust approximates to the fraction that penetrates to the gas exchange region of the lung. Fuller definitions and explanatory material are given in MDHS14/4.
46	Where dusts contain components that have their own assigned WEL, all the relevant limits should be complied with.
Carc	Capable of causing cancer and/or heritable genetic damage.

FR

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Calcium Hydroxide	FR VLE	VME	1 mg/m3	Valeurs limites indicatives, Fraction alvéolaire
	FR VLE	VLCT (VLE)	4 mg/m3	Valeurs limites indicatives, Fraction alvéolaire
Cellulose	FR VLE	VME	10 mg/m3	Valeurs limites indicatives,
Crystalline Silica	FR VLE	VME	0,1 mg/m3	VLR contraignantes, Fraction de poussière alvéolaire

Valeurs limites indicatives
Valeurs limites réglementaires contraignantes

FI

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
Diatomaceous Earth	FI OEL	HTP-arvot 8h	5 mg/m3	
Calcium Hydroxide	FI OEL	HTP-arvot 8h	1 mg/m3	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	4 mg/m3	
Cellulose	FI OEL	HTP-arvot 8h	5 mg/m3	Pöly
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	10 mg/m3	Pöly
Crystalline Silica	FI OEL	HTP-arvot 8h	0,2 mg/m3	-, alveolijae
	FI OEL	HTP-arvot 8h	0,05 mg/m3	alveolijae
	FI OEL CM	TWA	0,1 mg/m3	Keuhkorakkuloihin päätyvä osuus (alveolijae)

- Valtioneuvoston päätös räjäytys- ja louhintatyön järjestysohjeista [410/1986]

ES

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
Cellulose	ES VLA	VLA-ED	10 mg/m3	
Calcium Hydroxide	ES VLA	VLA-ED	1 mg/m3	fracción respirable
	ES VLA	VLA-EC	4 mg/m3	fracción respirable
Crystalline Silica	ES VLA	VLA-ED	0,05 mg/m3	fracción respirable

EE

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
Calcium Hydroxide	EE OEL	Piirnorm	1 mg/m3	
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	4 mg/m3	
Cellulose	EE OEL	Piirnorm	10 mg/m3	Peentolm
Crystalline Silica	EE OEL	Piirnorm	0,1 mg/m3	1, Peentolm
	EE OEL	Piirnorm	0,1 mg/m3	C, Peentolm

1 Peentolm koosneb alla 2,5-mikromeetrise läbimõõduga osakestest, mis võivad jõuda koos sissehingatava õhuga kopsu alveoolidesse (respireeritav fraktsioon).

C Kantserogeensed ained

DK

Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
Diatomaceous Earth	DK OEL	GV	1,5 mg/m3	(respirabelt støv)
Calcium Hydroxide	DK OEL	GV	5 mg/m3	
	DK OEL	GV	1 mg/m3	respirabel fraktion
Crystalline Silica	DK OEL	GV	0,1 mg/m3	K, (respirabelt støv)
	DK OEL	GV	0,3 mg/m3	Totalt støv

K Betyder, at stoffet er optaget på listen over stoffer, der anses for at være kræftfremkaldende.

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

DE

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Diatomaceous Earth	DE TRGS 900	AGW	4 mg/m ³	Y, Einatembare Fraktion
Calcium Hydroxide	DE TRGS 900	AGW	1 mg/m ³	Y, Einatembare Fraktion

Y Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden

CZ

Složky	Základ	Hodnota	Kontrolní parametry	Poznámka
Diatomaceous Earth	CZ OEL	PEL	10 mg/m ³	vlákno, celková koncentrace
	CZ OEL	PEL	10:Fr mg/m ³	vlákno, respirabilní frakce
	CZ OEL	PEL	2 mg/m ³	vlákno, respirabilní frakce
	CZ OEL	PEL	10 mg/m ³	vlákno, celková koncentrace
Calcium Hydroxide	CZ OEL	PEL	1 mg/m ³	I, dýmy, respirabilní frakce aerosolu
	CZ OEL	NPK-P	4 mg/m ³	I, dýmy, respirabilní frakce aerosolu
Crystalline Silica	CZ OEL	PEL	0,1 mg/m ³	vlákno, respirabilní frakce

I dráždí sliznice (oči, dýchací cesty), respektive kůži

CY

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Diatomaceous Earth	CY OEL 2	M.E.Σ.	5 mg/m ³	
	CY OEL 2	M.E.Σ.	2 mg/m ³	
	CY OEL 2	M.E.Σ.	5 mg/m ³	
	CY OEL 2	M.E.Σ.	2 mg/m ³	
Calcium Hydroxide	CY OEL	TWA	1 mg/m ³	Αναπνεύσιμο κλάσμα
	CY OEL	STEL	4 mg/m ³	Αναπνεύσιμο κλάσμα

CH

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Diatomaceous Earth	CH SUVA	MAK-Wert	4 mg/m ³	SSc, einatembarer Staub
Calcium Hydroxide	CH SUVA	MAK-Wert	1 mg/m ³	NIOSH, SSc, einatembarer Staub
	CH SUVA	KZGW	4 mg/m ³	NIOSH, SSc, einatembarer Staub
Cellulose	CH SUVA	MAK-Wert	3 mg/m ³	NIOSH, alveolengängiger Staub
Crystalline Silica	CH SUVA	MAK-Wert	0,15 mg/m ³	Carc.Cat.1, NIOSH, OSHA, HSE, SSc, alveolengängiger Staub

Carc.Cat.1 Krebserzeugende Stoffe Kategorie 1

HSE Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA Occupational Safety and Health Administration

SSc Eine Schädigung der Leibesfrucht braucht bei Einhaltung des MAK-Wertes nicht befürchtet zu werden.

BG

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Calcium Hydroxide	BG OEL	TWA	1 mg/m ³	Респирабилна
	BG OEL	STEL	4 mg/m ³	Респирабилна
Crystalline Silica	BG OEL	TWA	0,07 mg/m ³	Респирабилна
	BG OEL	TWA	0,1 mg/m ³	дъл на праха, който може да се види

BE

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Diatomaceous Earth	BE OEL	TGG 8 hr	10 mg/m ³	inhaleerbare fractie
	BE OEL	TGG 8 hr	3 mg/m ³	inadembare fractie
Calcium Hydroxide	BE OEL	TGG 8 hr	1 mg/m ³	inadembare fractie
	BE OEL	TGG 15 min	4 mg/m ³	inadembare fractie
Cellulose	BE OEL	TGG 8 hr	10 mg/m ³	
Crystalline Silica	BE OEL	TGG 8 hr	0,1 mg/m ³	inadembare fractie
	BE OEL	TGG 8 hr	0,1 mg/m ³	C, (respirabel stof)

C De betrokken stof valt onder het toepassingsgebied van het koninklijk besluit van 2 december 1993 betreffende de bescherming van de werknemers tegen de risico's van blootstelling aan kankerverwekkende en mutagene agentia op het werk.

AT

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Diatomaceous Earth	AT OEL	TRK-TMW	4 mg/m ³	einatembare Fraktion

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

	AT OEL	TRK-TMW	0,3 mg/m3	alveolengängiger Anteil
	AT OEL	MAK-TMW	4 mg/m3	einatembare Fraktion
	AT OEL	MAK-TMW	0,3 mg/m3	alveolengängiger Anteil
Calcium Hydroxide	AT OEL	MAK-TMW	1 mg/m3	einatembare Fraktion
	AT OEL	MAK-KZW	4 mg/m3	einatembare Fraktion
Crystalline Silica	AT OEL	MAK-TMW	0,15 mg/m3	Alveolengängige Staubfraktion

8.2**Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour poussières et brouillards / P100. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Vêtement de protection. Casque de protection intégrale (tête, visage, cou). Chaussure protégeant contre les produits

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

chimiques. Chaussures de sécurité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique : solide
 Couleur : Brun clair
 Odeur : Légère, odeur de terre

Données de sécurité

Point d'éclair : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Propriétés comburantes : non

Température d'auto-inflammation : Non applicable

Formule moléculaire : Mixture

Poids moléculaire : Non applicable

pH : Non applicable

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : 2
Eau = 1.0

Masse volumique apparente : 20,2 LB/FT³

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1**

Réactivité : Stable à température et pression ambiantes normales.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4

Conditions à éviter : Production de poussières.

10.5

Matières à éviter : Acides forts.

10.6

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Calcium Hydroxide : DL50: 7.340 mg/kg
Espèce: Rat

Diaseal M® Lost Circulation Material

Irritation de la peau : Irritant pour la peau.

Diaseal M® Lost Circulation Material

Irritation des yeux : Risque de lésions oculaires graves.
Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Diaseal M® Lost Circulation Material

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Effets CMR

Crystalline Silica : Cancérogénicité: Cancérogène pour l'homme.

11.2

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Informations sur les autres dangers**Diaseal M® Lost Circulation Material**

Information supplémentaire : Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Effets écotoxicologiques****Toxicité pour les poissons**

Calcium Hydroxide : CL50: 160 mg/l
Durée d'exposition: 96 HR
Espèce: Gambusia affinis (Poisson, eau douce)
Essai en statique

12.2**Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Non applicable

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité : immobile

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Donnée non disponible

12.8**Information écologique supplémentaire****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

15.2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative) : ZEU_SEVES3 Mise à jour: Non applicable

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

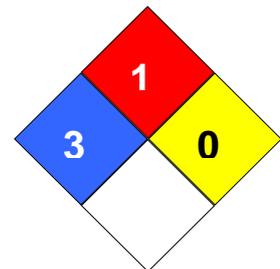
Date de révision 2024-11-13

aux Installations Classées)**État actuel de notification**

Europe REACH	:	Une ou plusieurs substances de ce produit ne sont pas enregistrées ou ne font pas l'objet d'un avis de demande d'enregistrement. L'importation et la fabrication de ce produit sont toujours autorisées à condition qu'elles ne dépassent pas la quantité seuil minimale REACH des substances non réglementées.
Suisse CH INV	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA	:	Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
Canada NDSL	:	Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.
Australie AIC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Philippines PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI	:	Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH. L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.
Chine IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 3
Risque d'incendie: 1
Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 59340

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage,

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolières spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques	TWA	Moyenne pondérée dans le temps

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

	existantes en Chine		
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Annexe: Scénarios d'exposition**Table des Matières**

Numéro	Titre
ES 1	Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel; Utilisations industrielles (SU3); Systèmes clos.

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

ES 1: Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel; Utilisations industrielles (SU3); Systèmes clos.**1.1. Section titre**

Nom du scénario d'exposition : Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel

Titre succinct structuré : Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel; Utilisations industrielles (SU3); Systèmes clos.

Environnement

CS 1 Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers ERC4

Travailleur

CS 2 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. PROC1

CS 3 Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes PROC2

CS 4 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3

CS 5 Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC4

CS 6 Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8a

CS 7 Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées PROC8b

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit : Solution aqueuse

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Type du rejet : Rejet intermittent

Jours d'émissions : 12

Remarques : La quantité quotidienne et annuelle par site (pour les sources ponctuelles) n'est pas considérée comme le principal déterminant de l'exposition environnementale.

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Les mesures de gestion des risques liés à l'environnement visent à éviter le rejet de solutions de chaux dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface, au cas où de tels rejets provoqueraient des changements significatifs du pH. Un contrôle régulier du pH pendant l'introduction dans les eaux libres est requis. En général, les décharges doivent être effectuées de manière à minimiser les changements de pH dans les eaux de surface réceptrices (par exemple par neutralisation). En général, la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH comprises entre 6 et 9. Cela se reflète également dans la description des essais standard de l'OCDE avec des organismes aquatiques. La justification de cette mesure de gestion des risques se trouve à l'introduction.

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets : Les déchets industriels solides de chaux doivent être réutilisés ou rejetés dans les eaux usées industrielles et neutralisés davantage, le cas échéant.

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface réceptrices : 18.000 m³/d

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit : Solution aqueuse

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 min/événement

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Les mesures de gestion des risques au niveau du processus (par exemple, le confinement ou la séparation de la source d'émission) ne sont généralement pas requises dans les processus.

Évitez l'inhalation ou l'ingestion. Des mesures générales de santé au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance. Ces mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien (nettoyage régulier avec des dispositifs de nettoyage appropriés), ne pas manger ni fumer sur le lieu de travail, porter des vêtements de travail et des chaussures standard, sauf indication contraire ci-dessous. Se laver et changer de vêtements à la fin de la journée de travail. Ne pas porter de vêtements contaminés à la maison. Ne pas souffler la poussière avec de l'air comprimé.

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit : Solution aqueuse

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 min/événement

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Les mesures de gestion des risques au niveau du processus (par exemple, le confinement ou la séparation de la source d'émission) ne sont généralement pas requises dans les processus.

Évitez l'inhalation ou l'ingestion. Des mesures générales de santé au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance. Ces mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien (nettoyage régulier avec des dispositifs de nettoyage appropriés), ne pas manger ni fumer sur le lieu de travail, porter des vêtements de travail et des chaussures standard, sauf indication contraire ci-dessous. Se laver et changer de vêtements à la fin de la journée de travail. Ne pas porter de vêtements contaminés à la maison. Ne pas souffler la poussière avec de l'air comprimé.

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Forme physique du produit : Solution aqueuse

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 min/événement

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Les mesures de gestion des risques au niveau du processus (par exemple, le confinement ou la séparation de la source d'émission) ne sont généralement pas requises dans les processus.

Évitez l'inhalation ou l'ingestion. Des mesures générales de santé au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance. Ces mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien (nettoyage régulier avec des dispositifs de nettoyage appropriés), ne pas manger ni fumer sur le lieu de travail, porter des vêtements de travail et des chaussures standard, sauf indication contraire ci-dessous. Se laver et changer de vêtements à la fin de la journée de travail. Ne pas porter de vêtements contaminés à la maison. Ne pas souffler la poussière avec de l'air comprimé.

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Forme physique du produit : Solution aqueuse

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 min/événement

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Les mesures de gestion des risques au niveau du processus (par exemple, le confinement ou la séparation de la source d'émission) ne sont généralement pas requises dans les processus.

Évitez l'inhalation ou l'ingestion. Des mesures générales de santé au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance. Ces mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien (nettoyage régulier avec des dispositifs de nettoyage appropriés), ne pas manger ni fumer sur le lieu de travail, porter des vêtements de travail et des chaussures standard, sauf indication contraire ci-dessous. Se laver et changer de vêtements à la fin de la journée de travail. Ne pas porter de vêtements contaminés à la maison. Ne pas souffler la poussière avec de l'air comprimé.

1.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Forme physique du produit : Solution aqueuse

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 min/événement

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Les mesures de gestion des risques au niveau du processus (par exemple, le confinement ou la séparation de la source d'émission) ne sont généralement pas requises dans les processus.

Évitez l'inhalation ou l'ingestion. Des mesures générales de santé au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance. Ces mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien (nettoyage régulier avec des dispositifs de nettoyage appropriés), ne pas manger ni fumer sur le lieu de travail, porter des vêtements de travail et des chaussures standard, sauf indication contraire ci-dessous. Se laver et changer de vêtements à la fin de la journée de travail. Ne pas porter de vêtements contaminés à la maison. Ne pas souffler la poussière avec de l'air comprimé.

1.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Forme physique du produit : Solution aqueuse

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 min/événement

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

Les mesures de gestion des risques au niveau du processus (par exemple, le confinement ou la séparation de la source d'émission) ne sont généralement pas requises dans les processus.

Évitez l'inhalation ou l'ingestion. Des mesures générales de santé au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance. Ces mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien (nettoyage régulier avec des dispositifs de nettoyage appropriés), ne pas manger ni fumer sur le lieu de travail, porter des vêtements de travail et des chaussures standard, sauf indication contraire ci-dessous. Se laver et changer de vêtements à la fin de la journée de travail. Ne pas porter de vêtements contaminés à la maison. Ne pas souffler la poussière avec de l'air comprimé.

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source**1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les eaux usées provenant de la production de la chaux sont des eaux usées inorganiques. Il n'y a donc pas de traitement biologique. Par conséquent, les eaux usées provenant des sites de production de chaux ne seront normalement pas traitées dans des usines d'épuration biologiques des eaux usées, mais elles peuvent être utilisées pour le contrôle du pH des eaux usées acides traitées dans les stations d'épuration biologiques.

Lorsque la chaux est émise dans l'eau de surface, la sorption sur les particules et les sédiments sera négligeable. Lorsque la chaux est rejetée dans l'eau de surface, le pH peut augmenter en fonction de la capacité tampon de l'eau. Plus la capacité tampon de l'eau est élevée, plus l'effet sur le pH sera faible. En général, la capacité tampon empêchant les changements d'acidité ou d'alcalinité dans les eaux naturelles est régulée par l'équilibre entre le dioxyde de carbone (CO₂), l'ion bicarbonate (HCO₃⁻) et l'ion carbonate (CO₃²⁻).

Le compartiment sédimentaire n'est pas inclus dans cette ES, car il n'est pas considéré comme pertinent pour la chaux : lorsque la chaux est émise dans le compartiment aquatique, la sorption des particules sédimentaires est négligeable.

Le compartiment terrestre n'est pas inclus dans ce scénario d'exposition, car il n'est pas considéré comme pertinent.

Le compartiment air n'est pas inclus dans cette CSA, car il est considéré comme non pertinent pour la chaux : lorsqu'il est rejeté dans l'air sous forme d'aérosol dans l'eau, la chaux est neutralisée du fait de sa réaction avec le CO₂ (ou d'autres acides) en HCO₃⁻ et Ca²⁺. Ensuite, les sels (par exemple le (bi)carbonate de calcium) sont éliminés par lavage de l'air et en conséquence, les émissions atmosphériques de la chaux neutralisée se retrouvent en grande partie dans le sol et l'eau.

1.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,001 mg/m ³ (MEASE)	0,001

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

1.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,001 mg/m ³ (MEASE)	0,001

1.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,01 mg/m ³ (MEASE)	0,01

1.3.5. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,05 mg/m ³ (MEASE)	0,05

1.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,05 mg/m ³ (MEASE)	0,5

1.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,01 mg/m ³ (MEASE)	0,01

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La DU fonctionne dans les limites fixées par l'ES si les mesures de gestion des risques proposées sont respectées ou si l'utilisateur en aval peut démontrer par lui-même que ses conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques mises en œuvre sont adéquates. Il faut, pour ce faire, montrer qu'elles limitent l'exposition par inhalation et par voie cutanée à un niveau inférieur à la DNEL respective

Diaseal M® Lost Circulation Material

Version 3.2

Date de révision 2024-11-13

(étant donné que les processus et les activités en question sont couverts par les PROC énumérés ci-dessus) comme indiqué ci-dessous. Si les données mesurées ne sont pas disponibles, la DU peut utiliser un outil de mise à l'échelle approprié tel que le MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour estimer l'exposition associée. La teneur en poussière de la substance utilisée peut être déterminée selon le glossaire MEASE. À titre d'exemple, les substances ayant une teneur en poussière inférieure à 2,5 % selon la méthode du tambour rotatif (RDM) sont définies comme « peu poussiéreuses », les substances dont la teneur en poussière est inférieure à 10 % (RDM) sont définies comme « moyennement poussiéreuses » et les substances ayant une teneur ≥ 10 % sont définies comme « fortement poussiéreuses ».

Remarque importante : La DU doit être consciente du fait qu'il existe une DNEL pour les effets aigus à un niveau de 4 mg/m³ en dehors de la DNEL à long terme donnée ci-dessus. En démontrant une utilisation sûre lors de la comparaison des estimations de l'exposition avec la DNEL à long terme, la DNEL aiguë est par conséquent également couverte (conformément à la directive R.14, les niveaux d'exposition aiguë peuvent être obtenus en multipliant les estimations de l'exposition à long terme par 2). Lors de l'utilisation du MEASE pour la dérivation des estimations de l'exposition, on observe que la durée de l'exposition ne doit être réduite qu'au demi-quart comme mesure de gestion des risques (aboutissant à une réduction de l'exposition de 40 %).